

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 185 DDCT Subventions (14.000 euros), au titre de la jeunesse, à 7 associations (18^e arrondissement) dans le cadre de la Politique de la Ville.

Mme Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose sept subventions à sept associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522 / 2018_05172) domiciliée 12, rue Camille Flammarion (18^e), pour son projet « Ateliers Loisirs Enfance Jeunesse»;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Rêves Ayez (158521 / 2018_05313) domiciliée 91, rue Compans (19^e) pour son projet « Les Jeunes du 7^{ème} Art » ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Académie Football Paris 18 (184366 / 2018_05810) domiciliée 24, rue des Tennis (18^e) pour son projet « Jeunes Citoyens » ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Avenir + (188931 / 2018_04900) domiciliée 62, rue Pajol (18^e) pour son projet « Education santé parcours de soin fléché » ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La Compagnie de l'Astre (8163 / 2018_04514) domiciliée 15, passage Ramey – MDA 18 – BAL 42 (18^e) pour son projet « Acteur dans ma ville – Création pour et par des jeunes de 13 à 18 ans » ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Réussir Moi Aussi (20218 / 2018_05147) domiciliée 105, rue des Moines (17^e) pour son projet « Je crée et développe mon réseau ! » ;

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association One, Two, Three...Rap ! (128401 / 2018_04559) domiciliée 15, passage Ramey – MVAC 18 (18^e) pour son projet « Apprentissage de l'anglais via la culture urbaine et le Hip Hop américain » ;

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO